

ENVIRONNEMENT

Avenant n°1 au marché de conteneurisation des déchets ménagers et assimilés

Formule de révision

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibérations des 23 septembre 2004 et 24 juin 2004, le Conseil municipal a approuvé, conformément aux choix des Commissions d'appel d'offres, l'attribution des lots 1 et 2 du marché relatif à la conteneurisation des déchets ménagers et assimilés à la société Plastic Omnium Système Urbain.

Le marché de conteneurisation des déchets ménagers et assimilés est composé de 2 lots juridiques traités en marchés séparés:

Lot 1 : Location, maintenance et lavage de bacs pour la conteneurisation des déchets ménagers et assimilés d'un montant de 2 762 490,95 € TTC.

Lot 2 : maintenance et lavage d'un parc de colonnes d'apport volontaire appartenant à la ville d'un montant de 123 375,92 € TTC.

Les formules de révision de ces marchés comprennent un indice PL (Bacs et caisses INSEE 25-22.10 identifiant 084999278) qui n'est plus publié par l'INSEE.

Il convient de remplacer, sous forme d'avenant aux marchés, cet indice dont la dernière valeur connue est celle d'avril 2005, par l'indice « produits en matière plastiques » INSEE T 20 ET 46 00.

Les nouvelles formules de révision du lot 1 (article 6.3 du CCAP) et du lot 2 (article 7.3 du CCAP) deviennent donc :

$$P_m = P_o (0,125 + 0,35 \frac{S}{S_o} + 0,525 \frac{PMP}{PMP_o})$$

où

P_m = valeur révisée au mois m de la date de révision

P_o = valeur du prix au mois M_o de remise des offres

S = paramètre correspondant à l'indice salaires « coût de la main d'œuvre, services divers marchands » publié au bulletin mensuel de statistique de l'INSEE au mois m de la date de révision

S_o = paramètre correspondant à l'indice salaires « coût de la main d'œuvre, services divers marchands » publié au bulletin mensuel de statistique de l'INSEE connu au mois o (M_o)

PMP = indice au mois m (1^{er} janvier 2007) Produits en matières plastiques

PMP_o = indice valeur d'avril 2005

Les montants de base des marchés restent inchangés.

Je vous demande donc d'approuver l'avenant n°1 aux lots n°1 et 2 relatifs au marché de conteneurisation des déchets ménagers et assimilés.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 011.

P.J : avenant n°1

ENVIRONNEMENT

Avenant n°1 au marché de conteneurisation des déchets ménagers et assimilés
Formule de révision

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment en son article 20,

vu ses délibérations des 23 septembre 2004 et 24 juin 2004 approuvant respectivement l'attribution des lots 1 et 2 du marché de conteneurisation des déchets ménagers et assimilés à la société Plastic Omnium Système Urbain,

considérant que l'indice PL des formules de révision des lots 1 et 2 n'est plus publié par l'INSEE depuis la valeur d'avril 2005,

considérant qu'il s'avère en conséquence nécessaire de le remplacer par l'indice PMP (Produits en matières plastiques),

considérant que les montants de base des marchés restent inchangés,

vu l'avenant n°1 ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 28 voix pour et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 aux lots 1 « location, maintenance et lavage de bacs pour la conteneurisation des déchets ménagers et assimilés » et 2 « maintenance et lavage d'un parc de colonnes d'apport volontaire appartenant à la ville » dans le cadre du marché de conteneurisation des déchets ménagers et assimilés passé avec la société Plastic Omnium Système Urbain afin de remplacer l'indice des formules de révision PL « Bacs et caisses » INSEE 25-22.10 par l'indice PMP « Produits en matières plastiques » INSEE T 20 ET 46 00.

Les nouvelles formules de révision deviennent :

$$P_m = P_o \left(0,125 + 0,35 \frac{S}{S_o} + 0,525 \frac{PMP}{PMP_o} \right)$$

où

P_m = valeur révisée au mois m de la date de révision

P_o = valeur du prix au mois M_o de remise des offres

S = paramètre correspondant à l'indice salaires « coût de la main d'œuvre, services divers marchands » publié au bulletin mensuel de statistique de l'INSEE au mois m de la date de révision

S_o = paramètre correspondant à l'indice salaires « coût de la main d'œuvre, services divers marchands » publié au bulletin mensuel de statistique de l'INSEE connu au mois o (M_o)

PMP = indice au mois m (1^{er} janvier 2007) Produits en matières plastiques

PMP_o = indice valeur d'avril 2005

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 011.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2006